



VOYAGES BACARRERE SELECTION PRESTIGE

Du 16 au 23 mars 2024

www.voyages-bacarrere.com

VOTRE SEJOUR 2024 EN EGYPTE



POUR TOUTES VOS DEMANDES, UN SEUL CONTACT
Tél. : 05 58 44 25 33 - Mail : contact@voyages-bacarrere.com



VOYAGES BACARRERE
Créateur de voyages
Brochure « Sélection Prestige »



ANGLET VOYAGES
Agences de voyages
Forfait ou « A la Carte »



AUTOCARS DARRIOT-BIBES
Grand Tourisme
France ou étranger



CROISIÈRE AU CŒUR DE L'EGYPTE

Année 2024

Le temps d'une croisière sur le Nil, découvrez tout au long de la navigation cette vallée qui rassemble les sites les plus emblématiques de l'Égypte Antique. A bord de votre bateau vous découvrirez les berges typiques du Nil, des paysages somptueux, tout en profitant des services proposés à bord.

JOUR 1 : VOTRE RÉGION & TOULOUSE & LOUXOR

Départ de votre région en autocar, en fonction des horaires du vol, pour l'aéroport de Toulouse. Assistance aux formalités et envol pour Louxor sur vol régulier ou spécial avec ou sans escales. Arrivée à l'aéroport de Louxor, accueil, transfert et installation à bord de votre bateau croisière. Nuit à bord.

JOUR 2 : LOUXOR & KARNAK

Découverte de Louxor, véritable musée à ciel ouvert. Visite du site de Karnak élevé à la gloire du dieu Amon et dont tous les vestiges ne sont pas tous dégagés, il est relié au temple de Louxor par une allée de Sphinx. Départ en navigation à destination d'Esna, après-midi farniente en navigation. Déjeuner, dîner et nuit à bord.

JOUR 3 : ESNA & EDFOU & KOM OMBO

Le Nil s'ouvre à vous et vous offre ses richesses : c'est un véritable voyage à travers le temps qui vous saisit lors de cette navigation qui vous fera traverser les entrailles du Nil et aimer son paysage aux multiples facettes. Visite du Temple d'Horus à Edfou le matin et du temple ptolémaïque de Kom Ombo en soirée. Entre ces deux visites profitez du spectacle magique qui vous est offert sur les rives du Nil pendant votre navigation. Déjeuner, dîner et nuit à bord.



JOUR 4 : ASSOUAN & PHILAE

Départ pour la visite des alentours d'Assouan, le haut barrage et le temple de Philae. À la fin du siècle dernier, fut construit le premier barrage d'Assouan. Le second, qui a donné naissance au lac Nasser, fut inauguré par le Président Sadate le 15 janvier 1971. Après la construction du premier barrage, le temple de Philae fut englouti par le lac de retenue. En 1960, la construction du haut barrage vouait le temple à sa disparition totale. Sous l'égide de l'Unesco, le temple fut découpé en blocs et reconstruit sur l'île voisine d'Agilikia. En début d'après-midi, promenade en felouque sur le Nil, passage près de l'Île Éléphantine... En soirée, spectacle Son et Lumière du temple de Philae. Dîner et nuit à bord.

JOUR 5 : ASSOUAN & ABOU SIMBEL

Réveil matinal pour découvrir le temple d'Abou Simbel. Aux confins du Sud de l'Égypte, au bord du lac Nasser, découvrez le temple unique dédié à la grandeur de Ramses II et de son épouse Néfertari : Abou Simbel. Départ en navigation à destination de Louxor. Après-midi farniente en navigation. Dîner et nuit à bord.



JOUR 6 : LE CAIRE

Envol matinal pour une découverte unique des lieux les plus célèbres de la capitale Égyptienne. A l'arrivée au Caire, transfert pour la visite du site des Pyramides de Gizeh & du Sphinx. Après le déjeuner, direction le Musée National d'archéologie et sa fameuse salle consacrée au trésor de Toutankhamon. Transfert à l'aéroport et envol en fin de journée pour Louxor. Dîner et nuit à bord.

JOUR 7 : LOUXOR

Petit déjeuner. Traversée du Nil pour la visite de la rive ouest, où le soleil se couche : la Cité des Morts. Visite de la vallée des artisans ou des nobles, du Temple funéraire de Ramsès III Medinet Habou et des colosses de Memnon, les seuls vestiges du temple funéraire d'Aménophis III. Ces statues monolithiques de 20 mètres de haut se trouvaient de chaque côté de l'entrée du temple et représentent le pharaon assis sur son trône. Continuation par la découverte de l'impressionnant temple funéraire d'Hatchepsout. Visite du temple de Louxor qui offre un défilé unique entre allée de béliers et statues monumentales érigées par les pharaons les plus prestigieux du Nouvel Empire... seul manque un Obélisque... celui offert par le Sultan Soleiman Pacha à la France et se trouvant désormais Place de la Concorde. Dîner et nuit à bord.



JOUR 8 : LOUXOR & AEROPORT & VOTRE VILLE

Petit déjeuner et déjeuner selon les horaires des vols. Puis, transfert en autocar pour l'aéroport international de Louxor. Assistance aux formalités et envol pour la France sur vol régulier ou spécial. Arrivée à Toulouse et transfert vers votre ville en autocar.

Organisateur : TOP OF TRAVEL

Pour des raisons techniques et indépendantes de notre volonté (événements locaux ou autres), l'ordre des excursions pourront être modifiées.

Les prix mentionnés sont établis sur les références suivantes : 950 USD la tonne et une parité €/ \$ de 1,05.

Les tarifs pourront être revus à la baisse ou à la hausse en cas de fluctuation de ces cours



CONDITIONS FINANCIERES



Du 16 au 23 mars 2024

Prix par personne : 2 290 €

NOTRE PRIX COMPREND :

- Le transfert en autocar votre ville / aéroport / votre ville
- Les vols Toulouse / Louxor / Toulouse sur vols réguliers ou spécial avec ou sans escales
- Les taxes aéroport, frais et surcharges carburant : 100 € révisibles jusqu'à 30 jours du départ
- 7 nuits à bord d'un bateau de catégorie Confort 5* normes égyptiennes, composé de 40 à 60 cabines donnant toutes sur l'extérieur avec air conditionné avec réglage individuel, téléphone intérieur, télévision, voltage 220V et salles de bains équipées d'une douche et d'un sèche-cheveux.
- La pension complète du dîner du jour 1 jour ou petit déjeuner du jour 2 (en fonction de l'horaire d'arrivée du vol à Louxor) jusqu'au petit déjeuner du jour 8
- La formule tout-compris de 11h à 23h au bar du bateau incluant : eau, café, thé, sodas, bière locale, boissons non alcoolisées et sélection d'alcools locaux. Lors des repas, les boissons sont servies au verre et à table. Au bar principal et au bar de la piscine, elles sont en libre-service. Les boissons incluses dans la formule tout-compris sont des boissons locales. Les boissons d'importation ne sont pas incluses et sont à régler sur place.
- Les excursions, visites et entrées mentionnées au programme
- Les frais de Visa (65 € par personnes) et les pourboires (45 € par personne)
- Les assurances assistance et rapatriement

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- L'assurance annulation (contrat, détail et conditions générales sur demande) : **50,00 €**
- Le supplément chambre individuelle : **230,00 €**
- les déjeuners des jours 1 et 8, le dîner du jour 1 si le vol arrive après 22h à Louxor, les dépenses personnelles, les pourboires et toutes prestations non mentionnées dans le programme.

MODE DE REGLEMENT :

- Lors de l'inscription : **30 %**
- 30 jours avant le départ : **Le Solde**

ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT :

- Tout individuel au sein du groupe qui annule son voyage est soumis aux frais d'annulation suivants
- A plus de 120 jours avant de départ : 80 € par personne + Excursion au Caire non remboursable (350 €)
 - De 120 à 90 jours avant de départ : 25% du prix du voyage
 - De 89 à 60 jours avant le départ : 50% du prix du voyage
 - De 59 à 21 jours avant le départ : 75% du prix du voyage
 - Moins 20 jours avant le départ : 100 % du prix du voyage

FORMALITES OBLIGATOIRES POUR CHAQUE PARTICIPANT :

- Pour les ressortissants français, carte nationale d'identité plastifiée et 2 photos d'identité ou passeport (carte ou passeport impérativement en cours de validité jusqu'à 6 mois après la date de retour). Nous nous chargeons de l'obtention du visa. Pour les ressortissants français, il vous sera délivré à l'arrivée.

Nos prix comprennent tous les services sauf les prestations non mentionnées sur ce programme, les boissons (sauf mentions particulières), les pourboires et les dépenses personnelles. Ils sont basés sur les conditions en vigueur au 17/08/23. Nos programmes et nos prix sont soumis aux conditions générales et particulières de ventes remises lors de la vente (détail sur demande). Ils sont susceptibles d'être révisés conformément aux dispositions légales. Les voyages Bacarrère se réservent le droit, sans préavis, de modifier ses programmes. Document d'information sous réserve d'erreurs typographiques. Photos et illustrations non contractuelles. Le non-respect des règles de conduite (amplitude, temps de conduite et de repos) peut entraîner la coresponsabilité du commanditaire du dit transport.



Votre Bateau :

M/S STAR OF LUXOR 5*

En bref

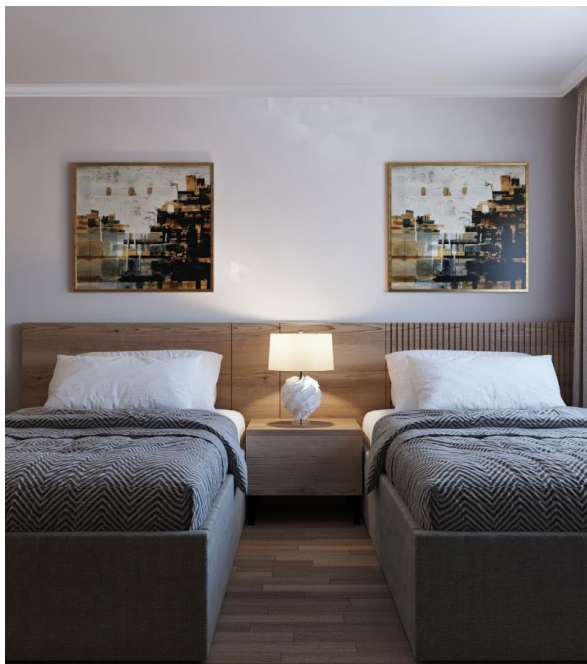
- 54 cabines extérieures
- Doubles, twins et suites
- Piscine et solarium sur le pont supérieur
- Prêt de serviettes de bain
- Repas servis sous forme de buffet ou à table
- 2 bars : Salon intérieur et Sun deck

Informations techniques

- Bateau de classification 5* (normes locales)
- Classé par l'ABS (American Bureau of Shipping)
- Longueur 72 m, largeur 13,6m, 5 ponts
- Système complet de purification d'eau

Votre confort

- Vote bateau de croisière est composé de 54 cabines réparties sur 5 ponts donnant toutes sur l'extérieur.
- Cabines doubles : Elles peuvent accueillir jusqu'à 3 personnes (2 adultes et 1 enfant sous réserve de disponibilité)
- Entièrement climatisée avec contrôle individuel, chaque cabine est équipée d'une salle de bain avec douche, d'un mini-réfrigérateur, d'une TV par satellite (à quai, dans certaines villes) ; voltage 220V
- Le bateau et les cabines ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite.



Vos installations

- 5 ponts avec le pont supérieur. Au troisième étage, le restaurant et la cuisine. Le quatrième pont est le cœur du bateau avec un bar panoramique, qui se prolonge à l'avant par une petite terrasse. Un deuxième bar accueille la piste de danse. Deux ponts extérieurs : avec une terrasse panoramique, un barbecue, la piscine et le solarium.
- Une boutique de souvenirs, une salle de massage et de soins sont également disponibles. Service de blanchisserie et personnel disponible 24h/24.
- Repas au restaurant principal avec un service sous forme de buffets (port du pantalon demandé pour les dîners). Cuisine internationale et spécialités locales
- Activités ludiques en journée et ambiance musicale en soirée (dont 3 soirées à thème : 1 soirée avec présentation du capitaine, du bateau et de l'équipage, 1 soirée costumée avec spectacle oriental, et 1 soirée avec spectacle nubien).



- Si les horaires des vols le permettent, le dîner du jour 1 sera effectué à bord du bateau (pour une arrivée sur le bateau avant 22h). En cas d'arrivée tardive (après 22h), le dîner devra être pris à bord de l'avion (avec supplément et à la charge du client). En fonction de l'horaire du vol retour, le départ du bateau peut-être très matinal. Petit déjeuner et/ou déjeuner à bord du bateau.
- En fonction des horaires arrivée/ départ et de certains impératifs locaux, l'ordre des visites pourra être modifié tout en respectant l'intégralité des visites mentionnées au programme.
- La durée de la croisière est indiquée en 7 nuits, elles peuvent être écourtées selon les horaires d'arrivés et de départs.
- Il est à noter que le bateau ne navigue pas tout au long du séjour et peut rester à quai plusieurs jours selon les impératifs du programme de navigation.
- Règlement des extras à bord du bateau par carte de crédit (Visa) : elle doit être en cours de validité jusqu'à 2 mois après la fin du voyage.
- Le règlement des excursions optionnelles sur place se fait en espèces ou carte de crédit (euros)
- L'homologation et le classement touristique des modes d'hébergement correspondent à la réglementation ou aux usages du pays de destination.
- Les bateaux de croisières disposent de cabines réparties sur plusieurs ponts : Supérieur, Réception ou Inférieur : le tarif étant calculé de façon forfaitaire, il est identique quel que soit le pont.
- Les berges à Louxor et Assouan sur la rive droite du Nil sont en cours d'aménagement. Pour accoster, les bateaux sont contraints de s'amarrer bord à bord, sur deux, trois ou quatre files.
- L'accès aux bateaux et aux sites est difficile pour les personnes à mobilité réduite.
- À Louxor : la plupart des bateaux sont amarrés à notre quai privé à environ 20 minutes du centre-ville. L'arrière des bateaux est plus exposé aux nuisances sonores.
- Le passage de l'écluse d'Esna : lorsque les eaux du Nil sont basses et/ou lorsque des travaux sont nécessaires, le gouvernement égyptien peut décider de fermer l'écluse d'Esna. En cas de fort trafic, l'attente peut y être plus ou moins importante. Pour éviter une trop longue attente, ou lorsque l'écluse est fermée, le trajet Louxor/Esna ou Esna/Louxor (60 km env.) pourra être effectué en autocar, pour respecter le rythme du voyage et l'intégralité du programme. Les organisateurs prendront dans tous les cas toutes les dispositions pour que les visites soient effectuées en respectant au mieux l'intégralité et le rythme du programme.
- Il est fortement déconseillé pour des questions d'hygiène de se restaurer en dehors des bateaux ou restaurants recommandés.
- Pas de service de banque (change) à bord. À Louxor et à Assouan, banques à disposition le long de la corniche.
- Pour tout vol spécial, des horaires de principe seront transmis environ 8 jours avant le départ et si les horaires ont été communiqués par la compagnie aérienne. Ces horaires peuvent être modifiés jusqu'à la dernière minute par la compagnie ou par les autorités aériennes.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU DISTRIBUTEUR

La SARL Darriot-Bibes / Voyages Bacarrère a été immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM04100006, possède une responsabilité civile et une garantie financière. La SARL Darriot-Bibes / Voyages Bacarrère, en sa qualité d'agent de voyages, délivre des billets de transport, vend des voyages à forfaits et services accessoires, conçus ou fabriqués par elle-même ou par d'autres prestataires, notamment des voyagistes. Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toutes les prestations acquises auprès de la SARL Darriot-Bibes / Voyages Bacarrère. Elles complètent les conditions générales et particulières de vente des voyagistes qui figurent dans leurs brochures remises aux clients ainsi que les informations portées au recto de ce document.

OFFRE PREALABLE : En application de l'article L 211-8 du Code du Tourisme, les brochures et/ou les programmes de voyages remis aux clients, constituent l'offre préalable prévue à l'article R 211-4 du même code et engage l'agent de voyages. La SARL Darriot-Bibes / Voyages Bacarrère se réserve cependant la possibilité de modifier certains éléments conformément à R 211-5 du Code du Tourisme.

ASSURANCE : Pour tout contrat d'assurance souscrit auprès d'un agent de voyages, seule la compagnie d'assurance est responsable, le client ayant alors un lien de droit direct avec celle-ci.

BILLETTERIE SECHE : Conformément à l'article L 211-7 du Code du Tourisme, la simple délivrance de titres de transport, s'effectue sous la seule responsabilité du transporteur dont la SARL Darriot-Bibes / Voyages Bacarrère est le mandataire. Les articles R 211-3 à R 211-11 du Code du Tourisme (ci-dessous visés) ne sont donc pas applicables pour les opérations de réservations ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. Sont alors applicables les conditions générales figurant sur le titre de transport remis au passager.

TRANSPORT AERIEN : 1/ Les vols «Charters» ou vols spéciaux sont soumis à des conditions particulières. Le jour de la signature du Bulletin d'inscription, les horaires et plans de vols communiqués ne le seront qu'à titre indicatif et peuvent être modifiés jusqu'à la date du départ. Les modifications d'horaires sont expressément acceptées par les voyageurs.

2/ Vols réguliers: Les billets d'avions non utilisés, à l'aller et/ou au retour, ne sont pas remboursables sauf mention particulière sur le titre de transport ou le bulletin d'inscription. Il en est de même en cas de vol ou de perte.

Toute réclamation concernant les prestations aériennes ne sera prise en compte qu'après remise, par l'acheteur à l'agence de voyage émettrice, des originaux desdits titres et le certificat d'irrégularité (bagage ou/et horaires) délivré par la compagnie aérienne à l'aéroport.

FORMALITES : Pour les enfants mineurs et/ou les ressortissants étrangers, qu'il s'agisse de billetterie sèche (en dehors de tout forfait touristique) ou de voyage organisé, le respect des formalités à accomplir en cas de franchissement de frontière (santé ou police) sont de la seule responsabilité du voyageur et pour les mineurs de leur représentant légal.

Pour les enfants voyageant seuls, leur représentant légal s'engage à fournir à l'agent de voyages l'ensemble des informations nécessaires à l'accomplissement du voyage (date de naissance, autorisation de sortie du territoire...). Le client devra donc s'informer auprès des autorités administratives compétentes. –

PAIEMENT : L'inscription n'est ferme et définitive qu'après signature par le client du bulletin d'inscription et versement par celui-ci d'un acompte minimum de 30% du coût total du voyage et, le cas échéant, confirmation par l'organisateur à l'agence de voyages de la réservation si le voyage était en «demande». Le solde du prix du voyage doit être réglé au plus tard à la date indiquée par l'agent de voyages. Pour les réservations intervenant moins d'un mois avant la date de départ, l'intégralité du montant du voyage doit être réglée au moment de la réservation. A compter de la date exigée pour le règlement du solde et à défaut de paiement par le client à cette date, la réservation sera considérée comme annulée du fait du client. L'agence facturera au client les pénalités d'annulation selon le barème indiqué dans la brochure et le programme de l'organisateur constituant l'offre préalable.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT : Seule la date de réception par l'agent de la demande écrite d'annulation par le client sera prise en considération pour le calcul des pénalités d'annulation. Le barème des frais d'annulation est disponible sur simple demande de votre part ou en se reportant sur la brochure générale de l'organisateur du voyage.

La non présentation au jour du départ ou le défaut d'enregistrement du client seront considérés comme une annulation du fait du client à la date du départ et la totalité du prix du voyage sera due par celui-ci.

Aucun remboursement ne pourra avoir lieu en cas de raccourcissement du voyage ou en cas de non consommation d'une prestation pour quelque cause que ce soit du fait du client.

SECURITE DES VOYAGEURS : Les horaires, itinéraires indiqués sur les brochures, comme les prestations prévues aux programmes, les voyages ou séjour dans leur totalité, peuvent être modifiés, voire annulés pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs.

RECLAMATIONS : En cas de réclamation, le client est invité à se manifester rapidement, de préférence auprès des représentants locaux à destination, et à défaut auprès de son agence de voyages dès son retour.

RESPONSABILITE : Le montant du dédommagement éventuellement dû par l'agent de voyages à l'acheteur est limité conformément aux conventions internationales, notamment la convention de Varsovie, qui régissent les prestations concernées. A l'exception du dommage corporel, le montant du dédommagement ne pourra excéder le double du prix de la prestation acquittée par l'acheteur.

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE : La SARL Darriot-Bibes / Voyages Bacarrère a souscrit une assurance auprès de GENERALI pour les garanties tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs).

DE LA VENTE DE VOYAGES OU DE SEJOURS

Extrait des articles R 211-3 à R 211-11 du Code du Tourisme

Toute vente ou offre de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents conformément aux règles définies par les articles R 211-3 à R 211-11 du Code du Tourisme, sous réserve des exclusions prévues à l'article L 211-7 du Code du Tourisme.

Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, le vendeur communique toute information utile, mentionnée à l'article R 211-4 du Code du Tourisme, relatives aux prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour.

Le vendeur, s'il s'est réservé le droit de modifier certains éléments mentionnés dans l'offre préalable, doit indiquer, dans cette dernière, quelles modifications peuvent intervenir et sur quels éléments du voyage. Il doit, avant la signature du contrat, porter à la connaissance de l'acheteur les modifications apportées par écrit.

Le contrat conclu doit être écrit, établi en double exemplaire et signé par les parties. Il doit comporter les informations prévues à R 211-6 du Code du Tourisme.

En cas de cession du contrat par l'acheteur tel que prévu à l'article R 211-7 du Code du Tourisme, celui-ci doit en informer le vendeur par lettre recommandée AR 7 jours au moins avant la date de départ ou 15 jours au moins si le voyage est une croisière.

Le prix du contrat peut être révisé conformément aux dispositions des articles L 211-12 et R 211-8 du Code du Tourisme.

Si le vendeur est contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat avant le départ de l'acheteur, ce dernier peut, soit résilier purement et simplement le contrat soit accepter la modification ou la proposition de substitution et ce en application de l'article R 211-9 du Code du Tourisme.

En cas d'annulation du voyage par le vendeur et en l'absence de faute de l'acheteur, l'article R 211-10 du Code du Tourisme prévoit que ce dernier obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat de l'intégralité des sommes versées et une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation avait été de son propre fait à cette date. Cette disposition ne fait pas obstacle à un accord amiable.

En cas d'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat après le départ de l'acheteur, les dispositions de l'article R 211-11 prévoyant soit des prestations de remplacement soit un retour prématuré seront seules applicables.

Les articles des conditions particulières et générales de vente dans leur intégralité sont disponibles sur simple demande ou en se reportant sur la brochure de l'organisateur du voyage.

DONNEES PERSONNELLES : Les informations recueillies sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande et sont susceptibles d'être transférées à nos prestataires, y compris quand ceux-ci sont dans un Etat en dehors de l'Union Européenne, afin de permettre l'exécution des prestations commandées. Elles sont enregistrées dans notre fichier clients et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et de suppression auprès de notre Direction (SARL Darriot-Bibes / Voyages Bacarrère - 315 route de Saint Sever - 40250 SOUPROSSE). Vous êtes susceptibles de recevoir des offres commerciales de notre société ainsi que de nos partenaires. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées à des fins de prospections commerciales, nous vous invitons à mettre votre paraphe dans la case ci-contre : I ____I.